

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 31/2025**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Toutes les rues de la communes et les voies départementales en agglomération –  
Sté MIDITRACAGE**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 18 février 2025 – de Mme EMPIS Angélique – de la Sté Miditraçage –  
Avenue de la Rotonde – Plateforme Multimodale – 59160 LOMME ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'entretien de la signalisation  
sur l'ensemble de la commune.

**ARRETE :**

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au  
droit du chantier, sur toutes les rues de la commune et les voies départementales (en agglomération),  
pour la réalisation de travaux de pose de signalétique verticale et horizontale à partir de ce jour pour  
toute l'année 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux – pour toutes  
les rues de la commune et les voies départementales (en agglomération) pendant toute la durée des  
travaux.

ARTICLE 3 : La Sté Miditraçage – Avenue de la Rotonde – Plateforme Multimodale – 59160 LOMME  
chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire. Elle veillera également à informer la  
commune d'Herzeele de son arrivée sur son territoire, 48 heures avant par mail.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail :**  
[gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr) –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail :**  
[cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme EMPIS Angélique de la Sté Miditraçage – Avenue de la Rotonde – Plateforme  
Multimodale – 59160 LOMME – **e-mail :** [angeliqueempis@miditracage.com](mailto:angeliqueempis@miditracage.com)

Fait à HERZEELE, le 20 février 2025

Le Maire,  
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 20 février 2025

Le Maire, S.FRANCKE

